

LES FRAIS DE SÉJOUR EN VIGUEUR

□ TICKET MODÉRATEUR ET FORFAIT JOURNALIER

1. Si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire et que vous êtes pris en charge à 100% par votre organisme de Sécurité Sociale, vous aurez à régler :

Forfait journalier, dont le jour de sortie (par jour) 20,00 € *

2. Si vous n'avez pas de mutuelle complémentaire et que vous êtes pris en charge à 80 % par votre organisme de Sécurité Sociale, vous aurez à régler :

Ticket modérateur selon tarif en vigueur

Forfait journalier de sortie 20,00 € *

Forfait journalier (par jour) 20,00 € *

La Participation Assuré Transitoire (PAT) 18,00 € *

3. Si vous avez une mutuelle complémentaire :

Le ticket modérateur, le forfait journalier, le forfait journalier de sortie, ainsi que le PAT seront facturés à votre mutuelle. En fonction de votre niveau de prise en charge, une partie du séjour restera éventuellement à votre charge (contactez votre mutuelle si vous désirez des précisions).

□ SUPPLÉMENTS CHAMBRE PARTICULIÈRE (PAR JOUR, TV INCLUSE)

Chambre Standard 50,00 €

Chambre Standard + 70,00 €

Chambre particulière Confort avec réfrigérateur ou grand fauteuil 90,00 €

Chambre particulière Confort avec réfrigérateur et grand fauteuil..... 110,00 €

Chambre Premium 230,00 €

□ SUPPLÉMENTS DIVERS

Téléphone selon tarifs en vigueur

Télévision (par jour) 2,00 €

Affranchissement à l'unité selon tarifs en vigueur

Frais de reproduction et d'envoi du dossier médical 25,00 €

□ SUPPLÉMENTS BLANCHISSERIE (PRIX PAR ARTICLE)

Mouchoir, serviette de table gratuit

Sous-vêtement, serviette et gant de toilette..... 0,60 €

T-shirt, polo 1,00 €

Pyjama, chemise de nuit, robe de chambre, peignoir de bain 1,40 €

Chemisier, sweat, chemise, robe, jupe, pantalon, pull, lainage, survêtement 1,70 €

Blouson 3,00 €

Veste 3,00 €

□ BOISSONS

Eau (bouteille de 1,5 L) 1,00 €

Vin rouge ou rosé (piché de 25cl) 1,70 €

** Tarifs en vigueur selon l'arrêté du 21 décembre 2017 fixant les montants du forfait journalier hospitalier prévu à l'article L. 174-4 du code de la Sécurité Sociale.*

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation des soins ».



Clinique du Souffle®

LA VALLONIE

800, Avenue Joseph Vallot - 34700 Lodève - FRANCE

<http://www.cliniquedusoufflelavallonie.fr/>

GRUPE  SANTÉ